

MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE

À TRIER

EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS
EMBALLAGES
EN CARTON



TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL
Y COMPRIS LES DOSETTES



- BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
- APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER

VERRE



EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES, POT, BOCAUX
ET FLACONS EN VERRE



- BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, PAS DE VAISSELLE

À TRIER

TEXTILES



VÊTEMENTS, CHAUSSURES
PAR PAIRE ET LACETS LIÉS,
LINGE, MAROQUINERIE
(MIS DANS UN SAC)

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS
ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER

COMPOSTAGE

BIODÉCHETS



RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ
ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (broyat de végétaux) pour un bon compost

À TRIER

DÉCHÊTERIES

Accès avec badge

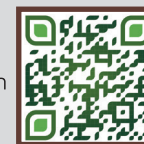


BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS,
ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES,
DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUÎTRES

Demandez votre badge
au service déchets

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en
téléchargeant gratuitement l'appli
mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**



Disponible sur
Google play App Store

CONTACT

05 46 48 78 34 service-om@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

→ LOI AGE3 :
INTERDICTION DE JETER LES
BIODÉCHETS DANS LES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
DEPUIS LE 1^{ER} JAN. 2024